



PROJET
Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion et l'utilisation durable
des produits forestiers non ligneux



Note d'information No. 3 (octobre 2006)

Les perspectives de la certification des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale

Cette note d'information présente les perspectives de certification des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale. Elle énumère les types de certification, les critères de sélection d'un PFNL à certifier, les potentialités et les contraintes spécifiques.

Recommandations

1. Développer des normes de certification spécifiques aux PFNL.
2. Evaluer le potentiel du marché pour la commercialisation des PFNL certifiés.
3. Développer des partenariats entre le secteur privé, le secteur public et les autres acteurs concernés afin de promouvoir la gestion durable des PFNL.
4. Appuyer le développement des filières PFNL bien structurées.
5. Promouvoir le développement des techniques de transformation, de conditionnement et de conservation de PFNL leur rendant compétitifs sur le marché.

1. Introduction

L'Afrique Centrale regorge de grandes potentialités en matière de produits forestiers non ligneux (PFNL). Certains de ces produits font déjà l'objet d'un commerce international intense, avec la demande de plus en plus croissante des marchés extérieurs (Europe, Amérique, Asie). Cette croissance du commerce des PFNL pose le problème de durabilité du potentiel.

La certification est considérée comme un instrument de marché et/ou un outil politique qui peut contribuer à une gestion durable des PFNL en Afrique Centrale en influençant le commerce des produits forestiers. La certification est définie comme une procédure qui assure qu'un produit, un processus ou un service est en conformité avec des standards bien définis. Les différences entre la certification (déclaration, vérification) d'une première, deuxième ou tierce partie sont décrites dans le tableau 1.

2. Systèmes de certification

Selon les objectifs des programmes de certification, on peut distinguer les différentes approches suivantes qui sont appliquées à la certification des PFNL:

- La certification de la gestion forestière : Celle-ci évalue principalement les aspects écologiques de la gestion de la ressource au niveau de la forêt et au niveau de l'espèce ou du produit.
- La certification de l'origine : elle garantit qu'un produit donné provient d'une certaine région ou d'un terroir, sans pour autant répondre à une norme de qualité encore moins de gestion.
- La certification organique : Elle met la priorité sur le respect des techniques de l'agriculture biologique, comme l'interdiction des engrais synthétiques et des pesticides. Des PFNL récoltés et semi-domestiqués comme des pigeons, des champignons et des herbes peuvent être considérés comme des produits organiques.
- La certification de qualité: Elle assure que des standards de production et de transformation ont été considérés. Ces standards définissent le

Tableau 1. Principes de certification – quelques définitions
 (Source : FAO, 2006)

Normes	Accords documentés contenant des caractéristiques techniques ou d'autres critères précis à employer dans une façon consistante comme règles, directives ou définitions des caractéristiques, pour assurer que des matériaux, produits, processus et services sont adaptés pour leurs applications.
Déclaration d'une 1 ^{ère} partie	Evaluation interne des systèmes de production ou des pratiques.
Déclaration d'une 2 ^{ème} partie	Evaluation d'une 2 ^{ème} partie (e.g. des associations de clients ou de commerce) qu'évalue l'entreprise selon les obligations contractuelles.
Vérification d'une tierce partie	Evaluation indépendante d'une tierce partie séparée et accréditée.
Accréditation	L'évaluation et reconnaissance formelle d'un programme de certification indépendant ou d'un organisme par une institution autorisée.
Labelling	Indication que la conformité aux normes spécifiques a été vérifiée. Elle est normalement contrôlée par l'organisme qui définit les normes.

L'objectif du projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) » est d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers l'utilisation durable des aliments forestiers. Les objectifs immédiats du projet sont i) le renforcement de la prise de conscience et la connaissance du rôle des PFNL pour la sécurité alimentaire et ii) l'intégration systématique des informations sur les aliments forestiers dans les programmes et politiques pertinents.

produit ainsi que les processus de transformation (FAO, 2001).

- La certification sociale : cette démarche vise à documenter certains des aspects sociaux de la production, pour garantir, par exemple, que la main d'œuvre a été employée dans des conditions acceptables ou que les avantages sont répartis de façon équitable à tous les agents de la chaîne de production.
- La certification de la traçabilité du produit : elle garantit le suivi de la gestion du produit, de la forêt au produit final ou d'un terroir.

Les systèmes de certification ont été développés et appliqués notamment pour la certification du bois et des produits agricoles. La certification des PFNL est restée à l'état embryonnaire. Elle a commencé en Amérique du Nord et Latine, où la gomme chicle (*Manilkara zapota*) fut le tout premier PFNL à être certifié et labellisé par le système du Forest Stewardship Council (FSC). A la gomme chicle, se sont ajoutés trois PFNL alimentaires certifiés par le FSC : *Acer saccharum* aux Etats-Unis, *Bertholletia excelsa* au Brésil, Bolivie et Pérou et *Euterpe oleracea* au Brésil.

Dans le continent africain, on a jusqu'à ce jour assisté, parmi d'autres, à la certification sociale de *Vitellaria paradoxa* au Ghana, la certification organique de *Harpagophytum* sp. en Namibie et la certification FSC de gestion forestière durable et de traçabilité des sculptures de bois au Kenya. Par contre en Afrique Centrale, on n'a pas encore de PFNL certifié.

3. Potentiel de certification des PFNL en Afrique Centrale

Certaines conditions doivent être réunies pour qu'un PFNL, en Afrique Centrale et ailleurs, puisse faire l'objet d'une certification. Ainsi, les PFNL possèdent un potentiel de certification lorsqu'ils i) ont accès à un marché international avec une demande significative ; ii) sont l'objet d'une commercialisation importante avec une valeur ajoutée ; iii) sont l'objet d'une collecte organisée dans une filière bien structurée ; et iv) ont un cycle de production bien connu et maîtrisé pour une meilleure planification des récoltes et une bonne satisfaction de la demande. Cet aspect suppose une production régulière avec une périodicité bien connue.

L'application des critères de sélection ci-dessus décrits permet de proposer les PFNL suivants à la certification :

- les feuilles de *Gnetum* spp. et de Marantacées ;
- les écorces diverses comme celles d'*Annickia clorantha*, *Garcinia cola*, *Prunus africana* et *Pausinystalia yohimbe* ;

Fig.1 Feuilles de *Gnetum* spp, PFNL éligible à la certification



- les fruits, graines et amandes divers entre autres ceux d'*Irvingia gabonensis* et de *Ricinodendron heudelotii* ;
- les encens, résines et exsudats divers comme l'encens de *Canarium schweinfurthii* et de la gomme arabique ;
- l'huile des amandes à l'exemple de l'huile des amandes d'*Allanblackia* spp, de *Baillonella toxisperma* et de *Vitellaria paradoxa* ;
- les perroquets (*Psittacus erithacus*), les escargots et autres mollusques ;
- les trophées de nombreuses espèces animales.

4. Contraintes à la Certification de PFNL

Les principales contraintes à la certification des PFNL sont:

- *La non maîtrise du potentiel disponible.* Dans tous les pays d'Afrique Centrale, à ce jour, aucun programme d'inventaire ne s'est encore intéressé aux PFNL. Par conséquent on ne sait pas ce qui existe pour pouvoir planifier les récoltes, les collectes et la commercialisation.
- *Le manque de connaissance sur les cycles de production*

Fig.2 Amandes de *Ricinodendron* sp, éligibles à la certification



des différents produits. L'acheteur de la matière première veut s'assurer de la période de disponibilité de la ressource pour planifier le ravitaillement de sa clientèle.

- *La définition des types et normes de certification.* Avant la norme, le premier problème que pose la certification d'un PFNL concerné est le choix du type de certification qui dépend du marché et du produit.
- *Le déficit de marchés "verts" de PFNL.* Le nombre de marchés qui demandent les PFNL certifiés est limité ;
- *Les coûts élevés du processus de certification.* La certification, après des audits conduits suivant des procédures agréées, suppose l'évaluation d'une gestion et par conséquent des coûts pour la mise en place du système de ladite gestion et pour son évaluation.
- *La marginalisation des PFNL.* Dans la plupart des pays, le bois a toujours été considéré comme produit forestier principal pendant que les PFNL ont été longtemps désignés comme produits secondaires. A ce titre le commerce des PFNL se fait régulièrement dans le secteur informel.
- *Le but de la récolte.* En Afrique forestière, les PFNL sont souvent récoltés/collectés pour l'autoconsommation et la subsistance, exception faite de quelques produits.

5. Conclusions

Vu les potentialités en PFNL et leur commercialisation en Afrique Centrale, il est surprenant qu'aucune initiative de certification des PFNL n'ait pu être documentée. Les raisons se trouvent dans les contraintes importantes mentionnées ci-dessus et les surfaces limitées des forêts certifiées dans la sous-région.

Uniquement si on peut mieux maîtriser les systèmes de production, le commerce et les filières des PFNL en Afrique Centrale, la certification peut devenir un outil intéressant afin de promouvoir la gestion durable des forêts à travers un commerce et une exploitation des PFNL qui sera économiquement viable, socialement équitable et écologiquement acceptable.

Contact :

Projet " Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux" (GCP/RAF/398/GER)

Coordonnateur du Projet

Tel : +237 220 24 72, +237 535 63 48, Fax : +237 20 48 11
Email : Sven.Walter@fao.org

Adresse bureau :

Rue 1.770 (à côté de l'ambassade d'Allemagne), Bastos, Yaoundé, Cameroun

Adresse postale :

Représentation de la FAO au Cameroun,
BP 281, Yaoundé, Cameroun

Internet : www.fao.org